VILLE DE PESSAC

Inscriptions

Tout savoir sur les inscriptions aux centres de loisirs !

Séjours de vacances d'été

Ces séjours collectifs sont l'occasion de passer de bons moments entre copains, de découvrir des milieux naturels et des activités nouvelles.
Ils sont une étape importante pour les jeunes dans l'apprentissage de la vie en groupe et l'acquisition de l'autonomie. Les nombreux jeux, activités et veillées, mis en place par des équipes d'animation qualifiées, sont autant de souvenirs de ces vacances en plein air.

Modalités d'inscription séjours d'été

- Les inscriptions sont réalisées dans la limite des places disponibles par séjour.
- Les séjours sont ouverts aux enfants ayant été scolarisés en élémentaire ou collège (ou jusqu'à 15 ans) pour l'année scolaire précédent l'été.

Aides diverses

Les participations des divers organismes pourront être déduites du montant global et encaissées directement par la Ville de Pessac. Nos séjours sont inscrits dans les activités pouvant être soutenues par la Caisse d'allocations familiales.

Pensez à apporter les documents justificatifs des divers organismes pour une déduction sur vos factures.

Tarifs & paiements

Le tarif est établi selon le quotient familial. À partir de l'inscription de l'enfant, le paiement du séjour sera facturé en 3 fois :

- 30 % du montant du séjour seront facturés à la fin du mois suivant le mois de l'inscription.
- 35 % le mois suivant.
- 35 % le mois suivant.

Désistement

Si votre enfant ne peut partir en séjour pour diverses raisons, signalez-le par écrit ou email auprès de l'@ccueil famille (place de la Ve République 33600 Pessac - accueil-famille@mairie-pessac.fr) afin de pouvoir proposer sa place à un enfant sur la liste d'attente.

Un désistement tardif pourra engendrer une facturation selon les détails suivants :

1. Dans les 15 jours suivant l'inscription et par écrit : aucune facturation ne sera effectuée.
2. Plus de 20 jours avant le départ et par écrit : 20 % du prix du séjour.
3. De 7 à 20 jours avant le départ et par écrit : 60 % du prix du séjour.
4. Moins de 7 jours précédant le départ et par écrit : la totalité du coût du séjour.

L'accueil à Saint-Lary

A chacun son rythme

Parce que les jeunes ont des besoins particuliers en fonction de leur âge, les enfants et adolescents sont répartis en groupes afin de mieux répondre à leurs attentes.
Les animateurs adaptent leurs projets et activités aux participants.

De nombreuses activités sont proposées :

- Du sport avec rafting (gros bateau pneumatique mené par un guide et embarquant jusqu'à 8 personnes), hot dog (canoë pneumatique à 2 places) et hydrospeed (petite luge nautique individuelle). Le Pass.nautique est à fournir.
- De la découverte avec escalade, spéléologie, parcours aventure, cani-rando.
- De la détente avec une randonnée en montagne, détente et natation à la piscine de Saint-Lary.

Les équipes

Les équipes sont composées d'animateurs diplômés dans l'animation. Les activités spécifiques sont encadrées par des moniteurs qualifiés (possédant le brevet d'Etat) afin de garantir la sécurité.

Un hébergement adapté aux besoins de l'enfant

55 jeunes (élémentaires et collégiens) sont accueillis dans le centre de vacances municipal l'Oasis et encadrés par un directeur, son adjoint et des animateurs qualifiés.
Le village de Saint-Lary se situe au cœur d'un des plus beaux sites pyrénéens, dans un environnement préservé qui associe charme et douceur de vivre. Ce séjour est très apprécié pour la convivialité de son équipe et pour sa dimension humaine.
Les séjours proposés (centre de vacances l'Oasis à Saint-Lary) sont déclarés à la DJEPVA (Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative). Les locaux et projets sont contrôlés tant sur la qualité des activités que sur la sécurité.

Informations générales

Afficher les informations sur les inscriptions aux centres de loisirs du mercredi

Afficher les informations sur les inscriptions aux centres de loisirs des vacances scolaires

scolaires

CONTACT

@ccueil famille

05 57 93 68 00
Site Internet
Courriel

Ville de PESSAC

HÔTEL DE VILLE DE PESSAC
Place de la Ve République
33604 Pessac Cedex

courrier@mairie-pessac.fr

05 57 93 63 63

Lundi : 13h30-19h
Mardi au vendredi : 8h30-17h
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h : uniquement les dépôts de dossier carte d'identité ou passeport, sur rendez-vous. / De 11h à 12h : uniquement les remises de passeports et cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS